

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 décembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 633)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 80

présenté par
M. Cazenave

à l'amendement n° 39 de M. Jean-Pierre Vigier

APRÈS L'ARTICLE 3 TER

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le II. de l'amendement présente une erreur de référence qui rend inopérant le dispositif : l'article 14 de la loi du 23 novembre 2018 dite "ELAN" ne concerne pas les certificats d'économie d'énergie.